

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX

ANNONCE DE LA FIN DE LA CONCERTATION – RÉVISION ALLÉGÉE N°7 DU PLUIH – MODIFICATION DU ZONAGE DES PARCELLES E 256-257-724 et 983 sur la commune de Crozet

La concertation concernant la révision allégée n°7 du PLUiH, portant sur le classement en zone A des parcelles cadastrées E 256-257-724 et 983 sur la commune de Crozet, engagée le 26/10/2023, clôturée le 18/06/2024 et redémarrée le 07/08/2025, prendra fin le **vendredi 28 novembre 2025 à minuit**. Les contributions au projet pourront donc être déposées jusqu'à cette date via les registres papiers à disposition dans les 27 communes du Pays de Gex ainsi qu'au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex à Gex, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les contributions déposées après cette date seront irrecevables.

Le Conseil communautaire tirera le bilan de la concertation lors d'une prochaine séance du Conseil communautaire.